

Domaine Santé

Filière Sage-Femme

Recherche : Les Fondamentaux

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1007.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☒ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Bb3
- Cb3
- Db1, Db3
- Fb1, Fb3
- Gb1-Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre et être capable d'identifier les indicateurs clés en épidémiologie
- Connaître les principaux designs d'études épidémiologiques
- Interpréter les résultats des statistiques descriptives
- Interpréter les résultats des tests statistiques
- Savoir décrire la méthodologie et les résultats d'un article scientifique

4. Contenus et formes d'enseignement

Contenus : (cf. plan de cours)

- Définitions des principaux indicateurs en épidémiologie
- Analyse des implications des indicateurs sur la santé maternelle et infantile
- Présentation des études transversales, longitudinales, cas-témoins et expérimentales, meta analyses, ...
- Analyse critique des choix de design en fonction des questions de recherche
- Concepts de base en statistiques descriptives
- Test statistiques
- Compréhension des différentes sections d'un article scientifique.
- Analyse des éléments clés de la méthodologie, y compris la sélection des participants, les interventions, et les instruments de mesure.
- Interprétation des résultats présentés dans les tableaux et les figures.
- Pratique de la rédaction d'un résumé clair et succinct d'un article en périnatalité.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
☐ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire

- ☐ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Activités pédagogiques encadrées
- ☐ Séminaires
- ☐ Relation professionnelle
- ☐ Accompagnement corporel
- ☐ Pratiques simulées
- ☐ Examen clinique (atelier pratique)
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation

Art. 28 Exigences de fréquentation (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

- 1) La participation aux enseignements et à toute autre activité prévue par le descriptif de module, y compris aux évaluations, est obligatoire, sous réserve d'équivalences ou de dispenses obtenues conformément à l'art. 12 du règlement.
- 2) D'autres exigences peuvent également être précisées dans le descriptif de module.

Art. 29 Absences (art. 80 RO) (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

- 1) Les absences à partir du 3^{ème} jour consécutif pour des raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical, transmis au secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, au plus tard le 3^{ème} jour d'absence, les circonstances personnelles majeures étant réservées. Un certificat médical ne peut couvrir qu'une période maximale de 30 jours consécutifs.
- 2) Les absences pour d'autres motifs doivent être excusées, justificatifs à l'appui et/ou par une demande d'absence, auprès du secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, dès que possible mais au plus tard le 3^{ème} jour d'absence. Sont notamment considérés comme motifs valables : la grossesse, le congé maternité ou paternité, l'accident, le décès d'un parent au 1^{er} ou 2^{ème} degré, ainsi que le service militaire ou civil et la protection civile.
- 3) Une absence injustifiée, un cumul d'absences injustifiées ou un défaut de ponctualité est passible de sanctions disciplinaires au sens de l'art. 34 du règlement.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Un travail écrit individuel sur table.

- Période : semaine 29.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul de la note obtenue au point (A) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
 - si l'examen écrit (A) est insuffisant : un nouvel examen écrit sera réalisé.
- Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier

- **Période** : semaine 37.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note **E** en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Cf. syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Thomas Desplanches, Professeur assistant HES

Enseignants :

Cf. syllabus

Descriptif validé le 13.01.2026 par

Silvia AMMANN-FIECHTER
Responsable de la filière